

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 7

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186902>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le mieux en m'emplissant d'abord l'estomac pour nourrir le rhume et en allant subséquemment affamer la fièvre à l'écart.

En pareil cas, je fais rarement les choses à moitié. Je me mis donc à manger de bel appétit, après quoi je me rendis à mes affaires.

Chemin faisant, je rencontrai un quatrième ami intime; il me dit qu'il n'y avait rien au monde pour guérir un rhume comme un verre d'eau salée, bien chaude. J'avais peur de ne plus avoir la moindre place vacante dans mon estomac. A tout hasard, j'essayai d'avalier. Le résultat fut merveilleux. Je crus que j'allais rendre mon âme immortelle.

Je n'écris ces détails que pour le profit de ceux qui sont affligés d'un malaise pareil au mien; qu'ils se gardent de l'eau salée chaude. Ce peut être un bon traitement, mais c'est un traitement de chien.

Quand l'orage suscitait dans mes entrailles se fut calmé, ne rencontrant aucun autre bon Samaritain pour me donner un autre bon conseil, j'allai empruntant partout des mouchoirs de poche que je trempais comme au début de mon rhume. Survint une dame qui paraissait être très expérimentée dans le traitement des petites indispositions courantes. Elle me fit une décoction de mélasse, d'eau-forte, de thérebentine et d'autres drogues amalgamées, et me prescrivit d'en prendre un petit verre tous les quarts d'heure. Le premier quart d'heure fut suffisant. A peine le breuvage avalé, je me sentis entraîné hors de tous mes gonds, dans les bas fonds les plus horribles de la nature humaine.

Au bout de dix jours, j'étais en état d'essayer d'un autre traitement. Je pris encore quelques remèdes infailibles, et, finalement, je fis retomber mon rhume du cerveau sur la poitrine. Je ne cessai de tousser. Ma voix descendit au-dessous de zéro... Mon état s'aggravait chaque jour. On me recommanda le *gin* pur. J'en pris. Puis le *gin* à la mélasse. J'en pris également. Puis le *gin* aux oignons, et je pris les trois breuvages mêlés. Je ne découvris aucun résultat appréciable. Ah! pardon, mon haleine commença à imiter le bourdonnement de la buse.

Je découvris qu'il fallait voyager pour me rétablir... Je partis donc pour d'autres parages où je me mis à chasser, à pêcher, à canoter; puis je soignais mon rhume toute la nuit. Par ce procédé, je réussis à obtenir un mieux satisfaisant. Mais mon indisposition continuait tout de même à empirer. C'est singulier.

Un *bain-au-drap* me fut recommandé. Je n'avais encore reculé devant aucun remède; il me sembla honteux, ridicule de commencer le recul devant celui-là. Donc, je résolus de prendre un *bain-au-drap*, quoique je n'eusse pas la moindre idée de ce que ça pouvait bien être.

Le bain me fut administré à minuit. Il gelait. J'avais la poitrine et le dos nus. On enroula autour de moi un drap trempé dans l'eau glacée. Maudit

drap! il semblait qu'il y en eût cinq cents mètres. On l'enroula, on l'enroula jusqu'au bout, jusqu'à ce que je fusse devenu parfaitement semblable à un énorme paquet de torchons.

Le *bain-au-drap*, ne m'ayant fait aucun bien, au contraire, je me rendis dans un établissement de bains, et, outre les bains de vapeur, je pris un tas de médecines les plus horribles qu'on ait jamais concoctionnées. On m'aurait bien guéri à la fin, on en était sûr; mais j'étais obligé de repartir. Rentré chez moi, j'aggravais encore mon malaise par toutes sortes d'imprudences. Quelques jours plus tard une parente me conseilla de boire, toutes les 24 heures, un quartaud de Whisky, et un voisin me conseilla juste la même absorption. Chacun me conseillant de boire un quartaud, ça me faisait deux quartauds à avaler. J'avalai. Je vis encore. Miracle!

C'est dans les meilleures intentions du monde, je le répète, que je soumetts ici aux personnes plus ou moins atteintes de consommation la liste bigarrée des traitements que j'ai suivis. Ils peuvent en tâter, si ça leur fait plaisir. Au cas où ils n'en guériraient pas, le pis qui puisse leur arriver, c'est d'en mourir.

On dit souvent, dans le langage familier, pour affirmer quelque chose et prouver qu'on le soutient avec une entière conviction, qu'on *en mettrait la main au feu*. Voici, d'après le *Courrier de Vaugelas*, l'origine de cette expression :

Jusqu'à Saint-Louis, on eut une manière bien digne du moyen-âge, de constater la vérité d'un fait dans les cas douteux. L'accusé était obligé de saisir avec la main droite une barre de fer rougie au feu, qu'il devait porter à une distance de neuf à douze pas, ou bien de plonger cette main dans un gantelet de fer qui sortait de la fournaise.

La main était ensuite enveloppée d'un linge sur lequel les juges apposaient leur sceau, et, s'il n'y avait pas de trace de brûlure lorsqu'on levait l'appareil, trois jours après, c'était un signe d'innocence : on était persuadé, dans ces siècles de barbarie, que Dieu devait toujours manifester par un miracle si quelqu'un n'était pas coupable, et l'absence de brûlure, en pareil cas, fournissait une preuve irrécusable.

En présence d'une telle pratique judiciaire, celui qui était sûr de l'existence d'un fait offrait naturellement, pour l'affirmer le plus énergiquement possible, de mettre la main au feu, persuadé que, disant la vérité, il ne pourrait souffrir à la main le moindre dommage. C'est évidemment de là qu'est venue l'expression métaphorique : *J'en mettrais la main au feu*, avec laquelle on sous-entend : s'il fallait en donner la preuve la plus éclatante.

Deux incendies à la fois.

On nous raconte qu'il y a une quinzaine d'années un grand incendie éclata à l'Isle. Aussitôt la petite cloche d'une commune voisine sonne à toute